



16ème législature

Question N° : 246	De M. Vincent Descoeur (Les Républicains - Cantal)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports ferroviaires	Tête d'analyse > Train de nuit Aurillac-Paris	Analyse > Train de nuit Aurillac-Paris.
Question publiée au JO le : 21/03/2023 Réponse publiée au JO le : 29/03/2023 page : 3132		

Texte de la question

M. Vincent Descoeur appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la perspective de remise en service d'une liaison en train de nuit entre Aurillac et Paris. En octobre 2021, le Premier ministre Jean Castex a en effet annoncé, conformément à la volonté du Gouvernement de redévelopper une offre de trains de nuit - en direction notamment des territoires qui souffrent d'une situation inédite d'enclavement- la réouverture de cette ligne de train de nuit entre Aurillac et Paris, fermée il y a 20 ans, avec une mise en service qui pourrait intervenir en décembre 2023. S'il se réjouit de cette décision, qui correspond à une demande forte des habitants et élus du Cantal, M. le député s'interroge sur les modalités de fonctionnement de cette liaison, en particulier la fréquence et les horaires des trains comme la nature du matériel roulant qui sera utilisé et du niveau de confort qui sera proposé. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur ces points et de confirmer que, conformément à la promesse faite, il s'agira d'une liaison de plein exercice avec des rotations quotidiennes, susceptible de répondre aux attentes de tous les types d'usagers et pas seulement de la clientèle touristique.

Texte de la réponse

TRAIN DE NUIT AURILLAC-PARIS

M. le président. La parole est à M. Vincent Descoeur, député du Cantal, pour exposer sa question, n° 246, relative au train de nuit Aurillac-Paris.

M. Vincent Descoeur. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports. Je souhaite appeler son attention sur la perspective de remise en service d'une liaison en train de nuit entre Aurillac et Paris.

Conformément à la volonté du Gouvernement de développer à nouveau une offre de trains de nuit en direction notamment des territoires les plus enclavés, le Premier ministre Jean Castex a en effet annoncé en octobre 2021 la réouverture de cette liaison interrompue depuis vingt ans.

Cette réouverture répond à une demande forte des élus et des habitants du Cantal et plus particulièrement d'Aurillac, préfecture qui souffre d'une situation d'enclavement inédite puisque, à moins d'utiliser la ligne aérienne



d'aménagement du territoire que soutiennent l'État et les collectivités territoriales – je remercie une nouvelle fois le Gouvernement à ce sujet –, il ne faut pas moins de six heures trente pour rejoindre en train la capitale. D'après les informations dont nous disposons, la mise en service de la liaison ferroviaire de nuit pourrait intervenir en décembre 2023.

Si nous nous réjouissons de cette décision très attendue, nous souhaiterions obtenir des précisions sur les modalités de fonctionnement de cette liaison, en particulier sur la fréquence et les horaires des trains ainsi que sur la nature du matériel roulant mobilisé, afin de nous assurer que les niveaux de service et de confort proposés correspondent à ce que peuvent en attendre les futurs voyageurs. Vous remerciant des précisions que vous voudrez bien apporter, je souhaiterais que vous puissiez me confirmer que, conformément aux engagements du premier ministre Jean Castex, il s'agira d'une liaison de plein exercice, susceptible de répondre aux attentes de tous les usagers et pas seulement à celles d'une clientèle touristique.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la ville et du logement.

M. Olivier Klein, *ministre délégué chargé de la ville et du logement.* Je vous confirme la mise en service prochaine d'un train de nuit Paris-Aurillac comme cela a été annoncé, vous l'avez rappelé, à la fin de l'année 2021 par le premier ministre Jean Castex.

La date précise de mise en service ainsi que la fréquence et les horaires de ce train seront présentés aux élus et associations d'usagers lors du comité de suivi des dessertes ferroviaires des lignes de nuit du Sud-Ouest, prévu très bientôt, à la fin du mois de mai.

Le Gouvernement partage avec vous la conviction que le train de nuit constitue une offre de transport nécessaire pour répondre à des besoins forts d'aménagement du territoire, du fait notamment de l'absence d'alternative, mais aussi une offre écologique et touristique, bénéfique pour les territoires.

Le ministre délégué chargé des transports est pleinement engagé pour le redéploiement des trains de nuit et 100 millions d'euros y ont été consacrés dans le cadre du plan France relance. Cet effort sans précédent a notamment permis de rénover le matériel Corail de nuit qui sera utilisé pour la desserte de la ligne Paris-Aurillac. La literie et les sanitaires ont été rénovés, les trains ont été équipés en prises électriques et le wifi sera disponible à bord.

M. le président. La parole est à M. Vincent Descoeur.

M. Vincent Descoeur. Merci, monsieur le ministre délégué, pour votre réponse. Si j'ai posé cette question, c'est parce que des informations nous parviennent avec insistance, laissant à penser que la liaison ne sera pas régulière et quotidienne.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention votre réponse et je me permets d'insister sur la nécessité pour notre département de disposer d'une liaison de nuit quotidienne et régulière entre Aurillac et Paris. C'est pour les usagers du train la seule manière de se rendre à Paris sans y consacrer une journée entière, puisque je rappelle qu'il faut six heures trente dans les conditions optimales – le terme est mal adapté, vous en conviendrez – pour rejoindre Paris.

Je vous demande donc, monsieur le ministre délégué, de confirmer solennellement les engagements pris par le Premier ministre Jean Castex devant les maires du Cantal à l'occasion d'un déplacement dans notre département, et de nous assurer que le Gouvernement veillera à ce que cette liaison soit bien quotidienne et ouverte à tous les usagers.